

routière.

Sur votre agenda :

**Mercredi 3 Mai, 14h30 au Peyrou
Manifestation pour la Sécurité Routière
avec la
Ligue contre la Violence Routière**

Venez nombreux, avec vélos, enfants, amis
Voir article à l'intérieur.

2. Une réaction à un article de la Gazette relatant le drame de Vauvert

Pour mémoire la Gazette de Montpellier a écrit un article particulièrement tendancieux. La réaction de G. Monod envoyé à l'hebdomadaire.

Dans votre article du N° 619 intitulé Sécurité: peut-on encore circuler à vélo, vous dites "...si l'on calcule le pourcentage de morts par rapport au nombre d'accidents, la bicyclette est, de loin, le véhicule le plus dangereux."

Vous signalez en encadré que du point de vue des statistiques, 13.6 cyclistes sont tués dans 100 accidents, contre 8 automobilistes dans 100 accidents. Pouvez vous me dire combien de voitures étaient impliquées dans les deux cas ?

On peut sans doute se tuer tout seul à vélo en se ramassant une belle gamelle sans casque, mais un vélo peut-il tuer 4 personnes et en blesser grièvement 21 autres dans un virage?

Votre avis est incroyable : "...la bicyclette...le véhicule le plus dangereux." Le Petit Larousse dit : "_ Dangereux : qui présente du danger; nuisible, périlleux." Qui est dangereux ? Le chauffard ou les victimes ? Voulez vous qualifier les cyclistes de "Dangers Publics" ?

G.Monod.

3. Une deuxième réaction à ce même article de la Gazette.

La réaction de Claude Farcy-Monod envoyé à l'hebdomadaire.

J'utilise le vélo dans mes déplacements urbains pour 2 types de raisons :

D'abord pour une question de confort et de bien être personnel : par opposition à l'automobile et aux transports en commun, je bénéficie d'une activité physique agréable, d'un contact direct avec l'environnement et d'une grande liberté (de circuler et de stationner). Ensuite, face au manque évident de place en ville, il me semble qu'il vaut mieux réserver les déplacements en voiture aux cas indispensables comme transports d'objets encombrants, personnes dont la santé ne permet pas la pratique du vélo, etc.

Rouler en ville à vélo suppose d'être attentif : dans une jungle de ferraille, notre survie dépend de notre capacité à anticiper, il faut élargir son champ de vision et ouvrir grand ses oreilles ... Cependant, on ne peut se prémunir contre l'incivisme de certains automobilistes en particulier ceux qui roulent beaucoup trop vite.

Dans votre article du n° 619 « peut on encore circuler à vélo ? », je suis anéantie de lire que l'automobiliste qui est en prison pour n'avoir pas su rester maître de sa vitesse et percuté un groupe de cycliste (vous écrivez : « qui roulait un peu trop vite » !!) « sert de bouc émissaire ».

Doit-on laisser impunément de tels prédateurs sévir sur nos routes et dans nos villes ?

Éditorial

Ce bulletin contient un compte-rendu de l'activité des ces deux derniers mois, ainsi que des appels à manifestations diverses. Les contributions sont rares mais de qualité: voir la saga Cristian Dupraz vs la Mairie.

Il semble que nous calquons notre activité sur celle de la Mairie de Montpellier: pendant l'hiver la marmotte économise ses forces. Pas de trace de construction de nouvelles pistes ou aménagements divers, pas de parkings à vélo. Quant à nous, pas de reconnaissance des pistes, pas d'évaluation de la situation à Montpellier, pas d'activisme forcené.

Bon, le printemps arrive: j'attends donc vos photos, vos pages noircies, vos commentaires nombreux, vos tableaux comparatifs remplis de chiffres qui font sérieux, vos billets d'humour, vos billets d'humeur, vos billets de cyclistes urbains.

Le rédacteur : J.F. Vilarem.

Drame de Vauvert

1. Le communiqué de l'Association

Ce communiqué a été publié par Midi Libre et par la Gazette de Montpellier

HALTE A LA VIOLENCE ROUTIERE

L'Association Vélocité Languedoc adresse ses condoléances émues aux familles des victimes du

dramatique accident survenu Samedi dernier près de Vauvert. Cet accident montre - de façon hélas exemplaire, que trop d'automobilistes considèrent cyclistes et piétons comme de simples obstacles, et non comme des usagers de la voirie particulièrement vulnérables.

Il montre aussi que la grande vitesse tue. Rouler à plus de 120 km heure sur une départementale, c'est une mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Dans ces conditions, les mises en causes des cyclistes, entendues ici ou là, sont particulièrement indécentes.

Il faut ajouter que ce n'est pas un hasard si un tel accident est survenu dans notre région, qui détient un triste record en matière d'accident de la route.

Vélocité se joint à l'appel à manifester le 4 Mars à 14h à Nîmes, devant les Arènes, contre la violence

En revanche, merci d'avoir rappelé quelques consignes intéressantes, en particulier la distance indispensable à respecter pour doubler un vélo et la nécessité pour le cycliste d'équiper son vélo d'un bon éclairage.

Claude FARCY-MONOD

Manifestation du 3 Mai

Manifestation le 3 Mai pour la sécurité routière, pourquoi ? (Mai 2000)

En nous déplaçant à vélo, nous choisissons le mode de transport de loin le plus efficace en milieu urbain. C'est aussi un moyen de transport convivial et respectueux de l'environnement.

En tant que cyclistes urbains, nous sommes attachés à entretenir de bonnes relations, dans le respect de l'indépendance de chacun, (d'accord, c'est de la langue de bois, il en faut bien de temps en temps) avec d'autres Associations qui œuvrent elles aussi pour une ville qui ne soit pas dominée par la soi-disant "civilisation" automobile et sa sauvagerie. Parmi celles-ci se trouvent les associations qui s'occupent de la sécurité routière. Il y en a principalement deux en France et dans notre région, la Prévention Routière et la Ligue Contre la Violence Routière (L.C.V.R.). La Prévention Routière nous inspire les plus grandes réticences. Ce sont des gens qui n'ont apparemment pas compris qu'il y a d'autres moyens de se déplacer que l'automobile ou le deux roues moteur.

La LCVR n'a pas ce défaut. Elle vient de publier une brochure sur les pistes cyclables qui, même si on peut lui reprocher d'ignorer le gros travail du mouvement cycliste urbain sur le sujet, est très bien faite, et montre une position très ouverte sur des questions comme la cohabitation piétons cyclistes ou l'utilisation par les cyclistes des voies de bus. De plus, elle a des positions offensives et courageuses sur les deux fléaux de la circulation automobile que sont les excès de vitesse et l'alcoolisme au volant.

Nous vous appelons donc à retenir dès maintenant la date du Mercredi 3 Mai. La LCVR organise, à 14h30, à partir du Peyrou, une manifestation pour la Sécurité routière à laquelle nous apportons notre soutien.

Il faut savoir (on en parle fort peu) que l'an 2000 est pour l'ONU et les ONG l'année de la Sécurité Routière, et que celle-ci a été déclarée par le gouvernement français - mais avec discrétion semble-t-il ! - grande cause nationale, et que la première semaine de Mai est prévue pour en être un temps fort (encore de la langue de bois).

Allô la Mairie : il y a quelqu'un ?

Suite du feuilleton : La Mairie nous a demandé de lui signaler les problèmes techniques rencontrés par les cyclistes. Ci dessous un petit bijou de Christian Dupraz:

Bonjour à tous... Voici de quoi alimenter nos prochaines réunions avec la mairie!

Voici un petit historique des faits

Le 10 septembre 1999, je fais un courrier à la mairie sur le danger pour les cyclistes du faux caniveau de la rue Pitot (dénivelé du à l'arrêt du goudronnage à 30 cm du trottoir, et

dans lequel les voitures nous poussent..., dans le sens des arceaux vers le centre-ville). Je propose deux solutions: reboucher le caniveau, ou transformer le trottoir qui est le long du Peyrou en piste cyclable, les piétons pouvant emprunter le trottoir en face.

Le 1 octobre, je reçois une réponse par courrier de Serge Fleurance dont le texte est le suivant :

Monsieur,

La commission Montpellier au quotidien a bien reçu votre message. J'ai le plaisir de vous informer que des travaux répondant à votre demande vont être effectués dans les prochains jours.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

L'Adjoint délégué.

Sonnez trompette, joie du cycliste... mais le suspens est gardé : vont-ils reboucher le caniveau ou transformer le trottoir en piste cyclable?

Mais, déception, deux mois après, le caniveau règne toujours. Alors le 2 décembre 1999, j'envoie le mail suivant à la mairie :

Madame, Monsieur,

Le 10 septembre dernier, j'ai transmis à la mairie un message (copie ci-dessous) concernant les dangers pour les vélos du caniveau de la rue Pitot, dans le sens arceaux vers écusson.

Je suggérais deux améliorations possibles, le goudronnage du caniveau, ou la transformation du trottoir en piste cyclable. J'ai alors reçu une lettre de M. Serge Fleurance, en date du 1 octobre, qui m'indiquait que des travaux répondant à ma demande allaient être effectués dans les prochains jours. Sans préciser la nature des dits travaux.

A ce jour (1 décembre), il n'y a pas eu le moindre début de travaux. Pouvez-vous m'indiquer où en est ce dossier? Je vous remercie d'avance de votre attention, et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Christian Dupraz

Trois jours après, un appel téléphonique de la Mairie à la maison. C'est Serge Fleurance lui même qui attaque la discussion en me disant, « allo, M. Dupraz? C'est vous qui harcelez la mairie pour le caniveau de la rue Pitot? »

Et de me rassurer, les travaux sont imminents... je le cuisine un peu, pour apprendre, déception, que c'est bien le rebouchage du caniveau qui a été prévu... Bon, c'est déjà ça...

Ensuite les événements se précipitent :

Le 13 décembre, le Directeur de cabinet François Delacroix m'écrit :

Monsieur,

J'accuse réception de votre e-mail du 2 décembre 1999.

Je tiens à vous assurer qu'après vérification auprès de Montpellier au quotidien, le problème est en cours de règlement et les engagements de M. Fleurance seront tenus.

Restant à votre disposition, Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet, François Delacroix

Lettre signée en main propre, s'il vous plaît.

Le 15 décembre, oh immense honneur, le Maire de Montpellier prend sa plus belle plume et m'écrit également! Voici des extraits :

Monsieur,

.... J'ai demandé aux services techniques d'aller constater, sur place, les difficultés que vous dénonciez au sujet des déplacements à bicyclette, rue Pitot.

En effet, la dénivellation en question est gênante. J'ai donc demandé que les travaux nécessaires soient faits, en vue de sécuriser la circulation cycliste et ceci dans les prochaines semaines.....

Le député-maire, Georges FRECHE,

Signé aussi en main propre... Je commence à culpabiliser, faire ainsi perdre leur temps à des personnages aussi importants, tel n'était pas mon souhait!

Mais voilà, nous sommes le 28 mars, 14 semaines ont passé, le caniveau a apparemment gagné...

J'envisage d'écrire à Jospin! Vive la démocratie.

Epilogue : Si j'suis tombé par terre, c'est la faute au député-maire, le nez dans l'caniveau, c'est la faute aux autos...

Christian Dupraz

Allô la Mairie

Lettre envoyée à la Mairie. Une lettre envoyée par VéloCité.

Monsieur le Député--Maire,

Voici maintenant une bonne année que, suite aux états Généraux du Vélo, la Mairie de Montpellier a décidé d'entreprendre une politique active en faveur de ce mode de transport, à la fois écologique et formidablement efficace.

C'est un bon moment pour faire un bilan de la situation.

Coté réalisation de pistes cyclables, les choses vont assez bon train. Nous sommes en contact régulier, écrit ou téléphonique, avec Monsieur Barberan, à qui nous présentons régulièrement (tout ne pouvant être parfait d'emblée !) nos observations sur telle ou telle réalisation.

Côté emplacements de stationnement pour vélos, il n'y a pas eu autant de réalisations, mais nous pouvons en tous cas prendre acte des engagements qui ont été pris.

D'autres aspects des choses nous préoccupent davantage.

Nous ne sommes pas sûrs, d'après ce que nous avons pu observer, que les pistes prévues le long du tramway soient toujours bien adaptées.

Le non respect des pistes cyclables par les automobilistes, y compris parfois des voitures de polices, croît avec le développement de celles-ci. Vous aviez annoncé il y a un an des amendes sévères, force est de constater que ce n'était qu'un effet d'annonce.

Par ailleurs, la suppression de certains équipements (balisettes) obligeant physiquement les automobilistes à respecter les pistes n'a rien arrangé.

Après une réunion de présentation du P.D.U où le rapporteur a parlé beaucoup d'automobile, un tout petit peu de transports en commun, et à peine de vélo (sous le vocable de deux

roues que nous récusons), nous sommes dans l'attente des réunions de concertation que vous aviez annoncées

Bref, pour toutes ces raisons, nous serions heureux de vous rencontrer, où à tout moins de rencontrer un responsable politique avec qui nous pourrions débattre de ces questions.

Stationnement des voitures sur les bandes cyclables : Une première action de VéloCité

1. Compte rendu de l'action

L'action a été bien préparée : résultat un cameraman de m6, un photographe et un journaliste de midi libre, un agent des Renseignements Généraux, 3 agents de la police nationale, pas de raton laveur.

Sur le thème "Halte au stationnement des voitures sur les pistes cyclables qui mettent la vie des cyclistes en danger", l'Association VéloCité a organisé une action rue Saint Vincent de Paul, face à une école.

En effet, là comme à la sortie de nombreuses écoles, face aux commerces, et partout où la pression des voitures est importante, des automobilistes inconscients se garent "juste pour quelques minutes" le temps d'attendre la sortie de leurs enfants. Bien sûr, il y a des places libres quelques centaines de mètres plus loin! Bien sûr, ces automobilistes ne sont pas conscients du risque qu'ils font courir aux cyclistes obligés de faire un écart.

Nous étions une trentaine de cyclistes de VéloCité et avons pu mesurer les progrès qui restent à faire dans l'éducation des automobilistes égoïstes. Les échanges ont été parfois vifs, et la présence de 3 agents la police nationale de proximité, ainsi que celle de journalistes ont sans doute permis à ces échanges de rester dans les limites de la correction.

Si certains parents ont été attentifs à nos arguments, tous sans exception nous ont dit qu'ils leur paraissait inconcevable de laisser leurs enfants venir à l'école à vélo!

Nous avons apprécié les roulements de tambours de notre maire Georges Frêche lors des États Généraux du Vélo. Il avait alors été question d'amendes à 900F pour stationnement dans les pistes cyclables.

Depuis, rien!

Cette action devra donc être recommencée en un autre lieu

2. Relation de cette action par le MidiLibre

Édition du Samedi 1^{er} Avril : un tiers de page avec photo. Un article extrêmement favorable au vélo, reprenant nos arguments sans les déformer sur le fond, les améliorant dans leur forme. Bref, du journalisme comme on l'aime. Pas comme certains hebdomadaires locaux qui privilégient les articles sensationnels. Mais bon, pas de polémique.

Des cyclistes en colère font la sortie des classe. Ils dénoncent les arrêts intempestifs des parents sur les pistes cyclables.

Les militants pour l'utilisation du vélo en ville lancent un nouveau sport : la chasse à l'automobiliste garé en double file, le soir à la sortie des classes. Hier, ces habitués de la bicyclette ont ainsi épinglé plusieurs parents d'élèves négligemment posés sur la piste protégée de la rue Saint-Vincent-de-Paul, devant la sortie de l'école Sainte-Odile, à Boutonnet.

La stratégie employée pour cette action « symbolique », imaginée par l'association Vélocité, était simple : encerclement immédiat par les deux roues du véhicule pris en flagrant délit et petit sermon, - avec le sourire - au chauffeur - surpris, parfois énervé - . « *Les parents restent scotchés sur la piste. Le pire, ici, c'est qu'il y a des parkings* » regrette Jean-François Vilarem, le trésorier de VéloCité. « *Ils sont attentifs à la sécurité de leurs enfants mais pas toujours à ceux qui utilisent la piste cyclable et doivent faire un écart pour les éviter.* » reprend Éric Boisseau, un autre militant de l'association particulièrement active lors de la discussion du plan "pistes cyclables" adopté par la mairie il y a un an.

D'une façon plus générale, ces « *usagers du vélo en ville* » partent en guerre contre toutes ces formes d'arrêts- minute sur les bas côtés observés « *devant le bureau de tabac, le vidéo-club ou la boulangerie. Près de 80% des trajets en ville se font sur des distances de moins de trois kilomètres* » ajoutent les jeunes membres de l'association écologiste Chiche engagée contre « *l'utilisation abusive de la voiture* ». « *C'est un cercle vertueux* explique Éric Boisseau, *plus les gens se sentiront en sécurité sur les pistes et plus ils les utiliseront. Notre action se veut pédagogique auprès des parents, des policiers, de la mairie.* ».

Vélocité assure, au passage que la menace d'un procès verbal à 900F, promis par Georges Frêche à tout automobiliste irrespectueux des pistes, n'a jamais été mise en application. L'association, qui revendique 80 adhérents et autant de sympathisants, continuera donc de mener des « *manifestations ponctuelles* » dans le droit fil de son action militante de ces dernières années.

La chasse contre le stationnement s'annonce plutôt longue et difficile. « *Aujourd'hui il y a des policiers, ils font attention mais on sait que dès lundi ils recommenceront* ». G.T.

Le conseil du bulletin

Vols de vélos à la fac des sciences (Février 2000)

Des individus armés de pinces monseigneur ingénieusement dissimulées dans des étuis de raquettes de tennis s'amuse à découper les antivols constitués d'un simple câble métallique (de 4 à 8 mm d'épaisseur, entouré d'une gaine plastique), afin de s'emparer des vélos ainsi détachés. Plusieurs dizaines des cas ont été recensés !

Le conseil du bulletin pour attacher son vélo ?

Si vous faites une course de jour, dans un endroit fréquenté, pour une durée courte, alors un antivol en spirale assez épaisse suffit. Attachez quand même le cadre à un point fixe. Dans tous les autres cas (universités même pour 1 minute !, gare, parking à la journée, très beau vélo tout neuf), nous vous recommandons :

- de toujours attacher votre vélo à un point fixe sûr et solide par le cadre, si possible en y incluant au moins une roue,
- d'utiliser un antivol solide pour votre cadre : le mieux est d'utiliser un cadenas en U. On peut évidemment les découper aussi, mais pas avec une pince monseigneur à 100 francs en 1 seconde.
- d'attacher vos roues,
- d'attacher votre selle; vous pouvez l'attacher de façon permanente à votre cadre avec un petit antivol ou une chaîne cadenas : c'est fait une fois pour toutes,
- de remplacer les serrages rapides de vos roues et selles par des boulons,
- d'attacher votre vélo dans un endroit fréquenté. Attention: un endroit fréquenté le jour ne le sera plus la nuit !

Combien ça coûte ?

La ville de Montpellier termine son autoroute urbaine sud : l'avenue Pierre Mendès France. Cette 2x2 voies permet aux automobiles entrant dans Montpellier de foncer à 100km/h en ville pour s'agglutiner au feu de l'avenue Jean Mermoz. Elle est prolongée par une 4 voies à sens unique sans piste cyclable qui rase l'entrée du Lycée Mermoz.

Mais au fait, combien coûte une telle monstruosité ?

Nous avons repris l'article publié dans la revue « Vélocité » n° 52 (revue de la FUB – Fédération des Usagers de la Bicyclette – à laquelle nous sommes affiliés.) L'argumentaire choc se résume en :

Pour le coût d'un km d'autoroute urbaine, On réalise 100 km de pistes cyclables et 500 km de bandes cyclables, soit tout un réseau.

Les chiffres du tableau qui suit ne sont que des ordres de grandeur. Le coût total peut varier énormément en fonction de paramètres comme : le prix du foncier, le déplacement de réseaux, de l'insertion dans le site ...

Malgré ces réserves il apparaît clairement que les aménagements cyclables sont moins coûteux que les aménagements en faveur de l'automobile ou même que ceux des transports publics.

Pour terminer :

Pour réaliser une politique cyclable digne de ce nom, on estime qu'une collectivité locale (ville, Département, Région) doit dépenser au moins 30F par habitant et par an

Infrastructures	Coût d'un km en millions de F	Capacité maxi en personnes par heure et par sens
Vélo		
Piste cyclable unidirectionnelle de 1,50 m de large avec peu de traversées	0,5 à 2	Environ 1500
Bande cyclable unidirectionnelle avec traversées fréquentes	0,05 à 2	Environ 1000
Automobile		
Autoroute de campagne à 2x2 voies	30 à 60	3500
Autoroute urbaine à 2x2 voies	350 à 700	3500
4 voies de contournement sans carrefour ni dénivelés	30 à 60	2000
Transports publics		
Bus en site propre (80 places)	20 à 50	2500
Tramway	80 à 130	6800
Métro type VAL	200 à 300	5000
Stationnement	Coût d'une place	Surface d'une place
Vélo		
Arceau (2 places)	200 à 500F	1m ²
Parking vélo couvert	2000 à 5000F	0,7m ²
Automobile		
Place de parking le long du trottoir	Très variable	10m ²
Parking en surface (hors achat du terrain)	10 à 15 000F	25m ²
Parking souterrain	100 à 150 000F	25m ²
Carrefours	Coût en millions de F	
Vélo		
M inigiratoire	0,07 à 0,3	
Passerelle	2 à 10	
Paassage inférieur	5 à 10 **	
Automobile		
Carrefour à feux	A partir de 0,5	
Passage dénivelé sous le carrefour	30 à 60	
Giratoire (30 à 50m de diamètre)	1 à 5	

Dernière minute : Le Samedi 13 Mai, l'Association Chiche,
jeunes écologistes alternatifs, organise un « **vélorution** ».

Manifestation à vélo depuis la Fac des Lettres (14h30) jusqu'à la Comédie.

Le thème : joyeux, musical, coloré, non agressif : les vélos existent dans Montpellier ! Le vélo un moyen de se déplacer. Oui aux vélos, non aux autos. De vrais aménagements pour le vélo. Diminuons la place de la voiture en ville. Bref du classique.

Note : les Vélorutions sont hebdomadaires à Paris. Une idée à reprendre ? Des détails sur le site.

** Beaucoup plus cher quand le passage est réalisé après l'infrastructure

Avis aux adhérents

Ce bulletin vous est ouvert. Envoyez toutes vos contributions, de préférence sur disquette PC (format Word ou RTF accentué) ou par courrier électronique :

vilarem@lirimm.fr

Si vous avez une adresse email : envoyez un courrier à vilarem@lirimm.fr de façon à constituer une liste d'emails pour les adhérents. Ceci facilite la communication rapide. Vous recevrez des nouvelles fraîches de votre association.

Venez à nos réunions : certains vendredi soirs à 18h, à la Maison de l'Environnement. (Téléphonez avant pour confirmation de la tenue d'une réunion). Entrez par la petite porte du 16 rue Ferdinand Fabre (à côté de la rue Lakanal), et c'est le premier bureau à gauche, au rez-de-chaussée. Frappez à la fenêtre si jamais la porte est fermée!

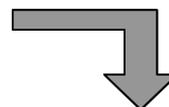
Consultez le site internet : vous aurez les informations les plus récentes sur notre site :

<http://www.altern.org/velocite>

Expéditeur :

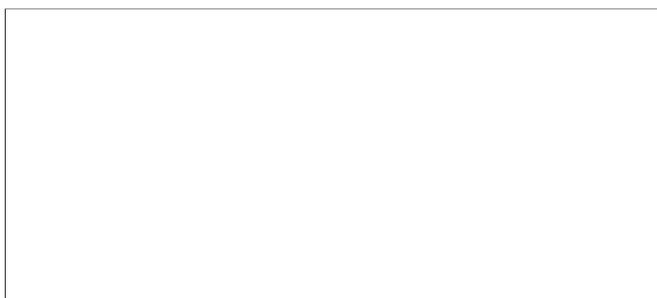
Vélo-Cité Languedoc
Maison de l'Environnement
16 rue Ferdinand Fabre
34090 Montpellier.

Destinataire :



Marchands de vélos accordant une remise aux adhérents de Vélocité Languedoc, et VéloCité 34 sur présentation de la carte (vélocistes: nous ajoutons votre magasin gratuitement sur simple demande):

Nom	adresse	remise
Bernabeu	29, rue du Faubourg Figueroles Montpellier	-10%
Sibade	7, route de Lodève, Celleneuve	-10%
Cyclomotosp ort Moison	30 rte de Toulouse Montpellier	-10% pièces -8% vélos
RS Tour de France	10, av de Maurin Montpellier	-10%



Appel aux cotisations :

Chers adhérents,
Pour être ou rester membre de l'association, il faut avoir réglé sa cotisation chaque année. Cette cotisation modique est utilisée en frais de timbres, en frais de reproduction (bulletins, lettres, affiches), en cotisation à la Fub, en achat de petit matériel .

Les tarifs ont été fixés par le Conseil d'Administration à :
normal (50F) étudiant, chômeur (30F) soutien (100F et plus)

La date de règlement de votre dernière cotisation à l'association figure sur l'étiquette d'expédition. Si l'échéance est dépassée, date antérieure à « aujourd'hui moins 1 an », veuillez envoyer vos chèques libellés à l'ordre de VéloCité Languedoc, Maison de l'Environnement, 16 rue Ferdinand Fabre, 34090 Montpellier.

Vélocité Languedoc
Maison de l'environnement
16 rue Ferdinand Fabre
34090 Montpellier FRANCE
Tél.: 04-67-79-08-21 Fax: 04-67-72-45-00
<http://altern.org/velocite/>
velocite@altern.org

Ne pas jeter sur la voie publique.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal:

E-mail:

Téléphone:

Ville:

J'adhère à l'association loi 1901 "Vélocité Languedoc" pour un an au tarif:

[] Normal (50F) [] Etudiant, chômeur (30F) [] Soutien (100F)

Libellez votre chèque au nom de : "Association Vélocité Languedoc". Vous recevrez les derniers numéros de notre bulletin, une carte d'adhérent qui vous permettra d'obtenir des réductions de 5 à 10% chez certains marchands de cycles, et vous serez abonné au bulletin pendant un an (soit 4 numéros).

Formulaire d'adhésion individuelle